



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2011

CONVOCATION DU 26 SEPTEMBRE 2011

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15 + 4 procurations

PRESENTS :

Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ

Adjoints : M. Eric TROCHON
M. Yves HERRAULT

Conseillers : M. Albert CHARLOT
Mme Anne-Marie DELOUBES
M. Jany ROLLE
Mme Gaëlle COTTEREAU

Mme Sylvie ESNAULT

Mme Josiane ROTTIER

Mme Maryse ROUSSET
M. Gérard AMESLON
M. Anthony HERRAULT

M. Michel CHOLIÈRE
Mme Marinette CHÉRON
M. Laurent JOUANNEAU

ABSENTS EXCUSES :

M. Christian MONCHÂTRE
M. Juan SALIDO
Mme Nicole HALLIER
Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER

donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à
donne procuration à

M. Eric TROCHON
Mme Marinette CHÉRON
Mme Sylvie ESNAULT
Mme A-Marie DELOUBES

Est élue secrétaire de séance : Mme Sylvie ESNAULT

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 5 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

La question suivante est inscrite par :

- Mme COTTEREAU : MJC section ado.

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

Cour Epidaure : Rénovation WC Publics et Aménagement dans le préau d'une Salle à Manger-Salle de Réunions

Nous venons de rencontrer plusieurs difficultés avec ce chantier :

-Démolition du sol béton du préau nettement plus compliquée et longue que prévu.

-Mur imbibé d'eau dans la chaufferie et le fond du futur local WC avec beaucoup de difficultés pour identifier les causes de cette situation.

En tout état de cause, il est maintenant nécessaire de refaire toutes les gouttières et descentes de gouttières du bâtiment de l'école de musique qui sont en très mauvais état et donnent lieu à de nombreuses fuites et nous allons donc lancer une consultation sur ce sujet sans attendre 2012.

-Aussitôt après l'attaque de la démolition du plafond du préau, constat du fait que ce plafond contenait de l'amiante. Nous avons dû aussitôt lancer une procédure spécifique pour traiter ce point particulier. Le chantier de retrait des plaques de plafond a été confié à la SCAREV sur la base d'un devis de 1.533€ HT.

Aménagement secteur Rues Grosse Pierre et Saint-Julien

Il est prévu que le chantier commence la semaine du lundi 10 Octobre par la démolition du vieux bâtiment. Cette opération prendra environ 3 semaines. L'entreprise Colas interviendra ensuite pour toute la partie VRD jusqu'à la fin de l'année (sauf intempéries). En début d'année, ce sera au tour de Citeos (Eclairage Public) et de Giraud (Espaces Verts).

Aménagements Place du Château

Les problèmes du bassin ne s'arrangent pas. Après sa nouvelle mise en eau, nous avons constaté à nouveau une fuite importante de 9 m³ et nous avons aussitôt stoppé son fonctionnement.

Nous avons alors pu constater que le niveau continuait à baisser. Un nouvel examen de situation laisse penser, mais cela reste à vérifier, que le problème viendrait d'une bouche à clé déficiente posée en 2009 par l'entreprise qui a réalisé les travaux de réseaux préalables.

Nous avons demandé à la Safege, maître d'œuvre des opérations de 2009 et 2010, de faire procéder à une expertise pour recherche de fuite.

En tout état de cause, il se confirme que la position du bassin telle qu'elle a été définie par les concepteurs de la place en fait un réceptacle permanent pour les feuilles, papiers sales et déchets divers.

Bâtiments et Equipements scolaires

Le GTP créé pour établir un Plan Directeur d'évolution des Bâtiments et Equipements s'est à nouveau réuni le jeudi 29 Septembre.

Il se dégage un consensus général sur les lignes directrices suivantes :

a-Ecole rue des Maillets

Démolition vieille classe SCAN et aménagement d'une grande salle d'activités dans le préau avec donc nécessité de réaliser un nouveau préau.

b-Secteur rue Montreuil

-Faute de pouvoir agrandir la cantine scolaire dans sa configuration actuelle, réalisation d'une nouvelle cantine scolaire sur la partie du terrain de sports présentement occupée par les terrains de boules et de basket.

-Extension de l'école maternelle dans les locaux actuels de la cantine.

L'extension de l'école maternelle réalisée en 2009 pourrait donc être mise à disposition de l'école élémentaire.

-Agrandissement de la cour de l'école élémentaire.

-Réalisation d'un parking à l'arrière des bâtiments actuels avec accès donc par la rue du Jeu de Paume.

Pour aller plus loin dans l'étude du dossier, il va maintenant être nécessaire de missionner un architecte pour affiner ces différentes idées, vérifier leur faisabilité et bien entendu réaliser un estimatif de coûts.

On disposera alors d'un ensemble d'éléments pour prise de décision et choix de priorités, sachant que la réalisation d'un tel programme ne peut évidemment se faire que sur plusieurs années.

Zone naturelle humide

Nous avons aujourd'hui à l'ordre du jour des demandes de subvention à formaliser pour cette opération mais nous avons demandé parallèlement au cabinet Ecce Terra de venir présenter son projet aux conseillers municipaux le mardi 18 Octobre à 18h à la mairie.

Le cabinet nous demande de procéder à des analyses de boues des plans d'eau que nous envisageons de restaurer. Ces analyses sont nécessaires pour vérifier leur qualité, en matière notamment de teneur en éléments traces métalliques, avant de procéder à leur épandage qui, lui-même, est réglementé de manière précise. Ces analyses permettront aussi de mieux caractériser les modalités de notre assujettissement à la Loi sur l'eau.

Les analyses (3) seraient confiées au Laboratoire de la Chambre d'Agriculture au prix de 430€ HT par façon de 2 litres.

Centre d'élevage et d'entraînement de chevaux de course

S'agissant de la procédure de révision simplifiée du PLU, nous en sommes à la demande de désignation d'un Commissaire-Enquêteur par le président du Tribunal Administratif. L'enquête publique est toujours prévue en Novembre.

Parallèlement, la procédure d'examen des deux Permis de construire qui ont été déposés début Août a suivi son cours. Le PC pour le Centre d'élevage est délivré. Celui du Centre d'entraînement va l'être dans la semaine.

Travaux enfouissement des réseaux rue du Collège

Ces travaux réalisés par l'entreprise Garczynski-Traploir pour le compte du Département et qui concernent la partie de la rue du Collège comprise entre la rue des Rosiers et le Collège commenceront la semaine du 10 Octobre. Cette partie de rue sera mise en sens unique dans le sens de la descente pendant le temps nécessaire aux travaux.

Projet d'aménagement rue du Val de Loir

Pour travailler sur ce projet d'aménagement, nous avons décidé de missionner la Safege pour un montant d'honoraires réduit de 3.000 à 2.600€ HT. Les conseillers municipaux intéressés seront invités à constituer un GTP dédié à ce dossier.

Projet d'extension des vestiaires du terrain de sports.

Avant de lancer un appel d'offres en vue de cette opération que nous souhaitons réaliser en 2012, il convient de définir précisément ce que nous voulons et pouvons faire et aussi nous prononcer sur la localisation précise de cette nouvelle installation. Du choix de cette localisation, dépend en effet le poids des coûts annexes (évacuation des EU, clôture, soubassement du bâtiment) qui représenteraient sans doute, dans la solution à laquelle nous pensions initialement, un montant très important.

Nous allons donc constituer à cet effet un GTP auquel seront associés les responsables du club de football.

Projet de rénovation du Foyer Soleil

L'architecte missionné par le Foyer Manceau, Mr Couellier, a réalisé son étude qui sera présentée aux membres du CCAS lors d'une réunion qui aura lieu le mardi 11 Octobre à 20h. Le coût estimatif des travaux est de 604.000€ HT auquel il faut ajouter les différents honoraires et les frais annexes. A la suite de cette réunion du CCAS, un appel d'offres sera lancé et, une fois ses résultats précisément connus, les décisions pour la réalisation proprement dite seront prises en fonction aussi du plan de financement de l'opération.

Commission des Finances

La Commission s'est réunie le 12 Septembre et s'est vu présenter la situation des comptes de fonctionnement à la fin du 1^{er} semestre et celle du budget d'investissement début Septembre.

L'exécution du budget de fonctionnement ne présente pas de problème particulier, à l'exception de l'évolution toujours préoccupante de nos coûts d'énergie et de combustibles.

Un point sur l'exécution du budget d'investissement est annexé à cette information.

Mme ESNAULT présente et commente l'état des dépenses et des recettes d'investissement arrêté à la date du 12 septembre 2011.

Commission Culturelle

La Commission s'est réunie le 28 Septembre. L'école de musique et les associations ont à cette occasion fait le point sur la saison écoulée et leurs projets pour celle qui vient.

Deux points ont été plus particulièrement évoqués :

-la nécessité de mieux se coordonner pour la fixation des dates des manifestations.

-la question du recours au régisseur nécessaire pour certaines manifestations et organisations.

Fiscalité Urbanisme

Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer lors de sa réunion de Novembre sur le taux de la Taxe d'Aménagement créée par la Loi de Finances rectificative pour 2010 en vue de simplifier le système actuel. La TA se substituera notamment à la Taxe Locale d'Équipement mais aussi à un certain nombre taxes et participations telles que la PVR, la PRE, la PAE etc

Les modalités du nouveau dispositif seront auparavant présentées à la Commission des Finances.

Réforme des collectivités locales

La CDCI a repris ses travaux en Septembre. Lors de la réunion à la Préfecture du 22 Septembre, j'ai indiqué que le vote très majoritairement défavorable au rapprochement émis par la Communauté de Communes du Pays Calaisien ne nous incitait évidemment pas à poursuivre des discussions avec elle.

Il est donc aujourd'hui vraisemblable que, dans le document qu'il doit publier en fin d'année, le Préfet prendra acte d'une situation de statu quo et donc du maintien de notre Communauté de Communes telle qu'elle est aujourd'hui.

Divers

-Les travaux d'adduction d'eau des chemins de la Teillerie et de Champbordeau, réalisés par la Sté Cana Ouest, ont bien avancé et la reprise des branchements individuels va se faire dans le courant de la semaine.

-Les travaux de réalisation du nouveau terrain de boules dans la prairie derrière le Château ont débuté aujourd'hui.

-Nous attendons l'intervention de l'entreprise Barbier de Bonnétable pour procéder au remplacement des grands panneaux vitrés du Hall du Centre Culturel Epidaure. Nous lui avons demandé à la même occasion de poser des chevilles dans la façade pour permettre la pose d'un calicot que la Compagnie Jamais 203 souhaite poser pour annoncer les grands rendez-vous de la saison.

-Journée du Patrimoine : les visites organisées et animées par le Syndicat d'Initiative ont connu un bon succès de fréquentation : un quarantaine de personnes le matin et 80 l'après-midi. Il s'agit bien entendu d'une expérience à renouveler.

-L'Association « Sarthe Educ' Environnement » organise le mercredi 5 Octobre dans notre commune ses 11èmes Rencontres de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable en partenariat avec le Pays du Perche Sarthois et la Communauté de Communes.

Cette manifestation aura lieu au Théâtre Epidaure, le repas étant lui servi Salle du Château.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

➤ AMENAGEMENT D'UN CHEMIN DE DECOUVERTE DANS LA ZONE HUMIDE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle que la commune a constitué il y a une vingtaine d'années une vaste réserve foncière d'environ 25 hectares dans la zone située à l'arrière du Château. Dans un premier temps, elle a procédé à l'aménagement de la prairie aux abords immédiats du Château. Il convient à présent de continuer à développer l'attractivité de ce site en aménageant un chemin de découverte dans la zone humide.

Le projet consiste à permettre l'accès des piétons et des promeneurs à la zone naturelle humide, riche de plusieurs plans d'eau, d'une faune et d'une flore pleines d'intérêt et donc de permettre la découverte de cet ensemble tout en respectant le milieu naturel.

Conformément à la mission confiée, ECCE TERRA, agence chargée de la maîtrise d'œuvre, a préparé un dossier comprenant un plan d'aménagement et une estimation prévisionnelle des travaux.

Le Maire présente les aménagements prévus :

- Travaux forestiers : broyage, rognage de souches,
- Nettoyage de la zone : débroussaillage, abattage d'arbres,

- Reprise du cheminement existant et création de cheminement,
- Travaux de restauration de cours d'eau : restauration du lit, stabilisation des berges, passerelles,
- Travaux sur les étangs : curage de 5 étangs, remplacement des pelles, création d'un ponton,
- Mise en place de mobilier (bancs, poubelles) et de signalétique (panneau pédagogique...)
- Création d'une prairie avec clôture,
- Option : création d'un sentier boucle courte.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 304 100 € HT, hors création du sentier boucle courte qui a été estimé à 13 050 € HT. Si l'option est retenue, le montant total s'élève à 317 150 € HT.

Le Maire rappelle que cette opération bénéficie déjà d'un accord de subvention du CTU du Perche Sarthois.

• 01 - SUBVENTION LEADER

Le Maire indique que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du programme de fonds européen LEADER financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. LEADER peut subventionner les projets à hauteur de 55% de l'aide publique totale, dans la limite d'un plafond de subvention de 50 000 €.

• 02 - SUBVENTION CONTRAT REGIONAL DU BASSIN VERSANT DE L'HUISNE

Cette opération est également susceptible de bénéficier d'une subvention régionale dans le cadre du Contrat Régional du Bassin Versant de l'Huisne, au titre du SAGE, un des objectifs retenus par le Contrat Régional étant la restauration de la continuité et la réhabilitation écologique de cours d'eau. Le Maire précise que pour cette demande le montant subventionnable se limite à la part des dépenses relatives à la restauration du ruisseau "La Tortue", soit 12 750 € HT.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces demandes de subvention, à présenter dans l'optique de réaliser cette opération en 2012 et 2013.

Il précise qu'il conviendra ultérieurement pour cette opération de lancer un appel d'offres. En fonction des résultats de cet appel d'offres mais aussi des possibilités financières de la commune, le conseil municipal pourra prendre la décision de réaliser l'opération en une ou plusieurs tranches.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 19 voix :

- retient le programme de travaux présenté pour un montant de 317 150 € HT et s'engage à le réaliser en 2012 et 2013 dès que le financement en sera finalisé,
- sollicite une aide financière du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural au titre du programme Leader 2007-2013,
- sollicite une aide financière dans le cadre du Contrat Régional du Bassin Versant de l'Huisne, pour la période 2010-2012, au titre du SAGE,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

03 - AMENAGEMENT DU BUREAU D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Le Maire informe les membres présents qu'il est envisagé de réaménager et moderniser le bureau d'accueil de la Mairie, en vue notamment d'améliorer les conditions de travail du personnel communal et d'accueil du public.

Il présente le projet qui prévoit notamment de créer un sas d'attente et une zone de confidentialité pour les usagers de la Mairie. Il explique qu'un aménagement provisoire a été installé au début de l'été dans le bureau d'accueil et indique que cette période d'expérimentation a permis d'entériner l'aménagement retenu qui s'avère plus pratique pour l'agent en place et a été bien perçu par les administrés.

Une consultation a donc été lancée pour un aménagement définitif des locaux, avec création d'un sas d'entrée en partie vitrée et divers travaux électriques pour l'éclairage du bureau et l'alimentation du matériel. Il a été également prévu le changement du mobilier.

Le Maire donne lecture d'une fiche récapitulant les devis reçus :

Travaux	Entreprises	Montant € HT	Option € HT
Cloisons	DEMAS	1 441,75	
	PAPIN	1 712,95	
	VEAUDECARANNE	1 505,69	

Electricité	BROSSIER	1 794,00	Blocs secours : 860,00
Mobilier	Divers fournisseurs	4 415,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de retenir

. le devis de l'entreprise DEMAS pour la création de cloisons, pour un montant de 1 441,75€ HT,

. le devis de l'entreprise BROSSIER pour les travaux électriques, pour un montant de 2 654 € HT,

- décide de procéder à l'acquisition d'un nouveau mobilier auprès de divers fournisseurs, pour un montant de 4 415 € HT,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants à cette délibération.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGETAIRES

04 - CESSION DE L'IMMEUBLE SITUE RUE DU CHENE FOURCHET

Le Maire rappelle que la Commune est propriétaire d'un immeuble situé au 8 de la rue du Chêne Fourchet, dénommé Grange à André, et cadastré AD 46 pour 756 m² et AD 40 pour 481 m². Suite à la mise en vente de cet immeuble il y a deux ans, une offre d'achat a été émise par Mademoiselle LANGLAIS et Monsieur GOUESSE pour un montant de 46 000 € net vendeur.

Par avis du 26 septembre 2011, France Domaines a estimé la valeur vénale de cet immeuble à 51 000 €, avec une possibilité de négociation de +/- 10%.

Le Maire indique aux membres présents qu'en 2 ans, il y a eu très peu de visites des lieux et aucune proposition d'achat. Contrairement à ce qui avait pu être imaginé, les artisans n'ont pas été intéressés par cette acquisition en partie sans doute en raison de la difficulté des approvisionnements en matériaux sur le site par les poids lourds.

Il incite aussi les membres du Conseil Municipal à retenir la proposition de M. Gouesse et Mme Landais dans la mesure où leur projet respectera le caractère spécifique du bâtiment principal.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix :

- émet un avis favorable à la cession de l'immeuble situé au n° 8 de la rue du Chêne Fourchet, cadastré AD 46 et AD 40,

- fixe le prix de vente de cette propriété à la somme de quarante-six mille euros (46 000 €), net vendeur,

- charge Maître ADAMY, notaire à Bouloire, d'établir l'acte de vente correspondant,

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette décision.

05 - ECOLE DE MUSIQUE - MISE EN PLACE DU PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Afin de faciliter le règlement des factures par les familles qui fréquentent l'école municipale de musique, le Maire propose de mettre en place le paiement par prélèvement automatique chaque trimestre. Cette facilité de paiement a déjà été mise en place pour la cantine scolaire et est utilisée par environ un quart des familles.

Le coût du prélèvement s'élève à ce jour à 0,122 € HT. Il sera pris en charge par la Commune. Ce prélèvement automatique est donc gratuit pour la famille. Seuls les frais relatifs aux rejets éventuels des prélèvements seront à la charge des redevables. Ces frais s'élèvent actuellement à 0,762 € HT par prélèvement rejeté.

Afin de formaliser la mise en place du prélèvement automatique, il a été établi un règlement financier et un contrat de prélèvement automatique fixant les droits et obligations des parties signataires (parents et mairie).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

* décide d'instaurer la possibilité de paiement par prélèvement automatique pour les usagers de l'Ecole de Musique,

* approuve les termes du règlement financier et du contrat de prélèvement automatique fixant les droits et obligations des parties signataires (famille et mairie),

* prend note que le coût des prélèvements sera à la charge de la Commune (montant actuel : 0,122 € HT par prélèvement, pouvant être soumis à réactualisation par texte réglementaire),

* dit que le coût de rejet d'un prélèvement sera à la charge du redevable (montant actuel : 0,762 € HT, pouvant être soumis à réactualisation par texte réglementaire),

* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

06 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN – FONDS DE CONCOURS

Le Maire rappelle que par délibération du 15 juin 2006, la Communauté de Communes du Pays Bilurien a intégré dans ses compétences "la programmation des spectacles vivants du Théâtre Epidaure". Aussi, depuis 2009, elle prend en charge les dépenses relatives à la programmation de la saison et aux frais de communication. En compensation de cette prise en charge, la Commune de Bouloire verse un fonds de concours à la Communauté de Communes : pour l'année 2011, son montant s'élève à 12 807 €.

Le Maire donne lecture du projet de convention entre la Commune et la Communauté de Communes précisant les conditions de versement de ce fonds de concours, et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour :

* Approuve les termes de la convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes du Pays Bilurien, pour la participation financière aux dépenses de fonctionnement de l'équipement « service social et service jeunesse de la communauté de communes »,

* dit que le fonds de concours à verser à la Communauté de Communes du Pays Bilurien pour l'année 2011 sera d'un montant de 12 807 €,

* Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

07 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Maire informe les membres présents que suite à la révision simplifiée du PLU, opération non prévue au moment du vote du Budget, et à la mission confiée au cabinet DEWAILLY, il est nécessaire de provisionner l'article 202 pour pouvoir payer les honoraires du cabinet DEWAILLY, d'un montant de 3 000 € HT pour les prestations intellectuelles auxquels s'ajoutent 1 000 € HT pour les prestations matérielles (frais de dossier).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal valide la décision modificative suivante :

* Section d'investissement

DEPENSES d'INVESTISSEMENT		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
CHAPITRE 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
202	Frais d'étude réalisation document urbanisme	4 785
CHAPITRE 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS		
231392	Travaux de bâtiment	-4 785

2.3 PERSONNEL COMMUNAL

08 - ECOLE DE MUSIQUE – HEURES COMPLEMENTAIRES

Comme chaque année et en fonction des inscriptions dans les différentes disciplines proposées par l'Ecole Municipale de Musique, le Maire expose à l'assemblée municipale qu'il convient de fixer les heures complémentaires attribuées aux postes d'assistants d'enseignement artistique. Il précise qu'un éventuel ajustement sera effectué sur le dernier mois de rémunération afin de régulariser le salaire avec le nombre réel d'heures effectivement dispensées.

Après en avoir délibéré et par 19 voix pour, le Conseil Municipal,

Vu ses délibérations en date des 6 octobre et 8 décembre 2003 portant création et modification de postes pour l'Ecole Municipale de Musique,

Considérant le nombre d'inscriptions dans les disciplines enseignées à l'Ecole de Musique pour l'année scolaire 2011/2012,

* Décide de fixer comme suit les heures complémentaires qui seront effectuées chaque semaine de l'année scolaire 2011/2012 par les différents assistants en charge de ces postes :

- 1 h pour l'accordéon et l'atelier orgue,

- 2 h 40 mn pour le violon et la formation musicale,
- 2 h 10 mn pour le piano,
- 6 h 20 pour la guitare,
- 1 h 30 mn pour la flûte
- 0 h 55 mn pour le saxophone
- 2 h 15 mn pour la batterie et les percussions.

* Précise que cette décision sera communiquée au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe,

* Charge le Maire de procéder à la nomination des agents qui seront recrutés sur les différents postes de l'École de Musique,

* Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces décisions.

09 - MODIFICATION DE POSTES A L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la demande du directeur de l'école maternelle de pouvoir bénéficier de la présence d'un agent communal dans chaque classe maternelle le matin, il est nécessaire de prévoir une augmentation du temps de travail pour deux Adjoints Techniques de 2^{ème} classe, qui assurent leurs fonctions à l'école maternelle.

Il propose la suppression des anciens postes de travail et la création de nouveaux postes, avec augmentation du temps de travail hebdomadaire, pour les deux postes suivants à compter du 10 octobre 2011 :

- M^{me} GUEDON Annick : suppression d'un poste d'Adjoint Technique à 16 h/semaine
Et création d'un poste à 22 h 15/semaine,

- M^{me} DESNAU Valérie : suppression d'un poste d'Adjoint Technique à 19 h 50 /semaine
Et création d'un poste à 23 h 40/semaine.

Il précise que le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable à ces modifications lors de sa séance du 13 septembre 2011.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et par 19 voix pour, le Conseil Municipal

- donne son accord pour la suppression des postes suivants :

* Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à 16 h/semaine

* Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à 19 h 50/semaine

- donne son accord pour la création des postes suivants, à compter du 10 octobre 2011 :

* Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à 22 h 15/semaine

* Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à 23 h 40/semaine

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

2.4 POINTS DIVERS

10 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

• Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :

*Remplacement d'un ballon d'eau chaude dans la cuisine de la salle polyvalente par l'entreprise PCE YVON, pour 640,88 € HT.

• Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant

• Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant

• Concessions dans le cimetière : Néant

• Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant

• Droit de Prémption Urbain : Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas exercé ce droit à l'occasion des

transactions suivantes :

- * Vente par les consorts MATTE à M. BAUDROIT/Mme LEBESLE d'une propriété bâtie au 28 rue du Collège.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

11 - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF VEOLIA - RAPPORT D'ACTIVITES 2010

Le Maire présente le rapport annuel, concernant l'exercice 2010, dressé par le fermier, VEOLIA – CFSP, et relatif à son activité sur le service public de l'assainissement.

Il donne lecture des différentes propositions d'amélioration préconisées par le fermier.

Mme ROUSSET s'étonne de la charge hydraulique moyenne de la station d'épuration, annoncée comme étant située à 160% de la capacité de la station.

Le Maire répond que la station est parfois en état de saturation, notamment lorsqu'il pleut puisqu'une partie du réseau est unitaire. Il conviendrait d'approfondir ce point du rapport pour connaître exactement les données qui conduisent à ce résultat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport assainissement présenté par VEOLIA – CFSP pour l'activité 2010.

12 - ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE BOULOIRE – REPRISE DES PROPRIETES PAR LA COMMUNE

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'Association Foncière de Remembrement de Bouloire a été dissoute par arrêté préfectoral du 18 décembre 1987. Par délibération du 18 mai 1987, le Conseil Municipal avait accepté la dévolution à titre gratuit des biens de l'Association au profit de la Commune de Bouloire et décidé le transfert des chemins d'exploitation dans la voirie rurale et le transfert des fossés dans le domaine privé de la Commune, qui s'engageait à entretenir ces ouvrages.

Cependant, le procès-verbal de prise de possession de ces biens n'ayant jamais été établi, le transfert de propriété n'a pas été enregistré dans les services appropriés.

Après avoir collationné les différents documents nécessaires, le Maire indique que l'acte administratif de transfert est prêt pour opérer le transfert de propriété des biens de l'Association Foncière à la Commune. Il invite le Conseil Municipal à autoriser M. TROCHON Eric à signer cet acte administratif, le Maire dans ce cas faisant office de notaire pour valider les documents et certifier les identités des représentants de la Commune et de l'Association Foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 19 voix pour, autorise M. TROCHON Eric à signer l'acte administratif à intervenir pour le transfert des biens de l'Association Foncière de Remembrement de Bouloire à la Commune de Bouloire.

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** GTP Aménagement de la rue du Val de Loir**

Les conseillers suivants feront partie de ce groupe de travail :

M. BOUCHE Jean-Marie	M. TROCHON Eric
M. HERRAULT Yves	Mme CHERON Marinette
M. AMESLON Gérard	M. CHOLIERE Michel
M. JOUANNEAU Laurent	

*** GTP Vestiaires sportifs**

Il est constitué un groupe de travail avec les conseillers suivants et auquel seront associés les responsables du club de football :

M. BOUCHE Jean-Marie	M. TROCHON Eric
M. HERRAULT Yves	Mme DELOUBES Anne-Marie
M. AMESLON Gérard	M. CHOLIERE Michel
Mme ROTTIER Josiane	

*** MJC – Section Ado**

Mme COTTEREAU indique qu'elle a reçu un courrier de la MJC expliquant que la Section Ados ne relèverait plus de la MJC à compter de janvier 2012. Elle souhaite des explications sur le devenir du personnel animateur et des locaux utilisés.

Le Maire répond que la MJC gère actuellement deux genres d'activités :

- ses activités propres, tout d'abord,
- une activité déléguée par la Communauté de Communes pour la section Ados.

Cette section a fait l'objet d'une fréquentation importante lors de la dernière saison, notamment au Local Jeunes, et les bénévoles de la MJC, ont fait le constat qu'ils n'étaient plus en mesure d'assurer un suivi satisfaisant de ces actions Ados. Lors de leur conseil d'Administration du 26 Juin dernier, ils ont donc pris la décision de ne pas solliciter à la fin de l'année le renouvellement de la convention passée avec la Communauté de Communes et de se recentrer sur leurs ateliers.

Il en résulte que la Communauté de Communes reprendra ces actions Ados dans le cadre des activités du Service Jeunesse placé sous la responsabilité de Michaël Denis à compter de Janvier 2012.

Concernant le personnel, le Maire répond que la Section Ados est animée par un agent titulaire de la Communauté de Communes, qui continuera donc d'assurer les mêmes fonctions, et un autre agent en CDD, qui se termine le 31 décembre 2011.

Pour les locaux, la Communauté de Communes a le projet de rénover les bâtiments du service Jeunesse, rue Basse. Il est prévu que le gymnase, une fois rénové, sera utilisé par la Section Ados.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au lundi 7 novembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Sylvie ESNAULT

Les Conseillers Municipaux